



Ville de Castelnaudary

CONVENTION 201
DE DEMANDE DE SUBVENTION
ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES de 1 à 22 999 €

NOM DE L'ASSOCIATION : _____

SOMMAIRE

Renseignements généraux	Page 3
Pièces constitutives du dossier de demande	Page 3
Compte d'exploitation de l'exercice précédent	Page 4
Actions menées précédemment	Page 5
Budget prévisionnel de l'exercice à venir (<u>subvention demandée</u>)	Page 6
Actions envisagées	Page 7

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 20 ..

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nom de l'association :

Siège social : N° INSEE :

N° DECL. PREF..... DATE.....

N°SIRET..... N°RNA : W

Tél. de contact de l'association :

Mail de contact de l'association :

Site internet de l'association :

Nom du Président :

Adresse :

Nom du Trésorier :

Adresse :

Nom du Secrétaire :

Adresse :

Activité de l'association :

Commune d'intervention : Jours d'intervention :

Nombre total d'adhérents :dont ceux de moins de 18 ans :

Nombre de bénévoles :Nombre de salariés :

Conditions d'accès à vos prestations :

Cotisations

Cotisations différenciées selon les revenus

Participation symbolique

Gratuité

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE

Les pièces suivantes sont à joindre obligatoirement à votre demande de subvention :

- Récépissé de création de l'association (pour la première demande) et composition du bureau (pour la 1ère demande ou si changement)
- Compte de résultat et budget prévisionnel suivant canevas type joint certifié par le Président ou le Commissaire aux comptes.
- Compte-rendu financier approuvé lors de la dernière Assemblée Général
- Programme d'activités de l'exercice à venir motivant la demande de subvention.
- Relevé d'identité bancaire (à chaque demande).

LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION , SI ELLE EST VOTEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, EST ASSUJETTI A LA PRESENTATION DE CES PIECES.

Le dossier doit être réceptionné par la Direction impérativement avant le **à :**
Mairie de Castelnaudary – Direction – BP1100 – 11491 Castelnaudary cedex

Tél. : 04.68

COMPTE D'EXPLOITATION EXERCICE 20 (Date début : ,Date fin).

Rappel : La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

ASSOCIATION :

CHARGES		
<i>Comptes</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montants</i>
	Report du déficit de l'exercice précédent	
60	Achats matières et fournitures	
61	Charges externes (<i>location – entretien</i>)	
616	Primes d'assurances	
625	Déplacements – missions – réceptions	
63	Impôts et taxes	
64	Charges de personnels	
65	Charges diverses	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements et provisions	
Total des charges		

PRODUITS		
<i>Comptes</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montants</i>
	Report de l'excédent de l'exercice précédent	
70	Produits des activités	
74	SUBVENTIONS	-
741	<i>Subvention commune de Castelnaudary</i>	
742	<i>Subvention Etat</i>	
743	<i>Subvention Conseil Régional</i>	
744	<i>Subvention Conseil Général</i>	
746	<i>Subventions autres (à préciser) :</i>	
75	Cotisations, animations diverses	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur amortissements et provisions	
Total des produits		

Soit un déficit – un excédent* de clôture de :

* rayer la mention inutile

L'excédent (ou le déficit) est à reporter au budget prévisionnel ci après.

ASSOCIATION :

CHARGES		
<i>Comptes</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montants</i>
	Report du déficit de l'exercice précédent	
60	Achats matières et fournitures	
61	Charges externes (<i>location – entretien</i>)	
616	Primes d'assurances	
625	Déplacements – missions – réceptions	
63	Impôts et taxes	
64	Charges de personnels	
65	Charges diverses	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements et provisions	
Total des charges		

PRODUITS		
<i>Comptes</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montants</i>
	Report de l'excédent de l'exercice précédent	
70	Produits des activités	
74	SUBVENTIONS	-
741	<i>Subvention demandée à la commune de Castelnaudary</i>	
742	<i>Subvention Etat</i>	
743	<i>Subvention Conseil Régional</i>	
744	<i>Subvention Conseil Général</i>	
746	<i>Subventions autres (CNASEA, Europe...à préciser) :</i>	
75	Cotisations, animations diverses	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur amortissements et provisions	
Total des produits		

Nota bene : - Le budget ci-dessus doit être présenté en équilibre.
- Le montant de la subvention souhaitée doit être porté au compte 741.

